



# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE D'AKPAIT



Réserve nationale de faune d'Akpait

## Pourquoi la réserve d'Akpait est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) d'Akpait a été créée en 2010. Elle est située à l'extrémité nord-est de la péninsule Cumberland, sur l'île de Baffin, au Nunavut; les 792 km<sup>2</sup> de la réserve protègent l'habitat marin des oiseaux de mer coloniaux et des mammifères marins. La plus petite partie terrestre, d'une superficie de 48 km<sup>2</sup>, se trouve sur un promontoire qui surplombe le fjord Akpait; elle est constituée de cimes rocheuses, de crêtes et de falaises escarpées s'élevant à 915 m au-dessus du niveau de la mer, bordées par un talus d'éboulis élevé et une plage.

La réserve d'Akpait :

- abrite une des plus abondantes colonies de reproduction des **Guillemots de Brünnich** (Akpait en inuktitut signifie guillemot), estimée à 133 000 couples, soit 10 % de la population canadienne;
- offre des aires de reproduction à au moins 20 000 **Fulmars boréaux** et plus de mille couples de **Mouettes tridactyles**, auxquels

s'ajoutent des **Goélands bourgmestres** et des **Guillemots à miroir**;

- fournit un habitat aux mammifères marins comme l'**ours polaire**, le **morse** et plusieurs espèces de **phoques**;
- apporte sa contribution pour la zone importante pour la conservation des oiseaux de la baie Reid.

La réserve d'Akpait est gérée par Environnement et Changement climatique Canada en partenariat avec le Comité de cogestion de la région Sululiit, de Qikiqtarjuaq au Nunavut.

## Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres

populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

## Que puis-je faire dans la réserve d'Akpait?

Dans le territoire du Nunavut, les bénéficiaires du Nunavut, en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, peuvent récolter les espèces fauniques pour leurs besoins économiques, sociaux et culturels. L'accès à la RNF d'Akpait est limité, excepté pour les bénéficiaires du Nunavut. Tous les non-bénéficiaires doivent obtenir un permis pour accéder à la RNF ou y effectuer tout type d'activité. Pour en savoir plus sur l'accès à la RNF d'Akpait et l'obtention de permis, veuillez communiquer avec le bureau régional d'Environnement et Changement climatique Canada.



Mouette tridactyle



Guillemots de Brünnich

## Avec qui puis-je communiquer?

Environnement et Changement  
climatique Canada  
Région des Prairies et du Nord  
Service canadien de la faune  
C.P. 1714  
Iqaluit, (Nunavut) X0A 0H0  
1-800-668-6767  
[ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)  
[www.ec.gc.ca/ap-pa](http://www.ec.gc.ca/ap-pa)

## Où est la réserve d'Akpait?



ISBN : 978-0-660-21814-4  
N° de cat. : CW66-381/2014F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca).

Photos: © Environnement et Changement climatique Canada (Guillemots de Brünnich © A. Fontaine) sauf paysages (au centre) et Mouette tridactyle © Garry Donaldson; © Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2017

